

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 73 (1928)
Heft: 5

Artikel: Infanterie de montagne
Autor: Alpinus
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341128>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Infanterie de montagne.

La discussion reste ouverte, malgré la conspiration du silence qui l'étouffe, jusqu'à ce qu'un député pose la question devant le Conseil national, suivant l'exemple de M. Vallotton-Warnery, intercédant pour l'aviation. A ce moment, on saisira, peut-être, toute l'importance de ce problème qui touche aux principes fondamentaux de la défense nationale. L'opinion mieux informée reconnaîtra que des soldats instruits en plaine sont inaptes à la guerre de montagne.

En attendant cette révélation, l'état de chose actuel se prolonge et l'infanterie dite « de montagne » continue à porter un nom vide de sens. Le 23 février dernier, la *Gazette de Lausanne* signalait, après la *Tribune de Lausanne*, le ridicule d'une nouvelle école de recrues de mitrailleurs de montagne à Genève. Une fois de plus, une classe de conducteurs et de mitrailleurs est mise dans l'impossibilité absolue d'apprendre la partie spéciale du métier qui la distingue des mitrailleurs de plaine. Les mulets continuent à traîner leurs sabots sur le quai des Eaux-Vives et à Plainpalais.

« On alléguera en haut lieu, disait la *Gazette de Lausanne*, que les écuries de la Caserne de Genève sont excellentes, et que les jeunes Valaisans sont heureux d'apprendre à connaître la capitale des nations aux frais de la Confédération. Ce sont là de faibles arguments ; car les écuries des forts de St-Maurice sont aussi pratiques que celles de Genève et ont, de plus, l'avantage d'être dans les Alpes. Les exigences du service militaire passent avant les préoccupations civiles d'instruction générale et de développement des recrues. Notre temps de service est trop court pour le gaspiller. On ne peut courir deux lièvres à la fois. Quand il est possible de combiner le service et la connaissance du pays sans nuire à l'instruction militaire, il y a avantage à le faire. Mais, à Genève, c'est la

formation elle-même du soldat, la spécialisation technique qui est sacrifiée à des considérations secondaires. Et cela est grave. »

Si l'école de recrues ne donne pas à ces jeunes gens la pratique du service en montagne, le minimum indispensable de connaissances du métier, où et quand auront-ils l'occasion de rattraper le temps perdu ? Les cours de répétition sont trop courts et trop chargés ; on ne saurait, du reste, y « répéter » des notions qui n'ont jamais été apprises et y perfectionner un enseignement qui n'a jamais été donné.

Comment appliquer les articles du nouveau règlement de service en campagne qui traitent des avant-postes, des marches et du combat en montagne, avec des troupes qui n'ont vu les Alpes qu'en promenade ou du quai du Mont-Blanc, à Genève ?

Le S. C. dit au chiffre 4 : *« Partout où la montagne forme frontière, notre armée pourra, sans danger de rupture ni d'enveloppement, tenir des fronts étendus et obliger l'ennemi à recourir d'emblée à la guerre de position. En occupant ces régions en temps voulu, nous éviterons la perte de territoires qu'il serait difficile de reconquérir. »*

C'est précisément dans ces régions que se trouvent les secteurs alpestres les plus élevés et les passages les plus inaccessibles, réservés aux troupes de montagne, qui devraient être préparées et entraînées à cette mission spéciale. Ces gens, transportés sans transition des places de mobilisation à 3000 mètres, et obligés de vivre et probablement de combattre dans des conditions absolument nouvelles pour eux, seront mis en face d'une tâche bien au-dessus de leurs forces. A moins qu'on ne se berce de la dangereuse illusion que les jours qui suivront la mobilisation pourront être employés à transformer « in extremis » des unités instruites en plaine en unités de montagne, sous l'œil bienveillant de l'adversaire.

Le chiffre 5 du S. C. constate avec raison *« qu'il faut tout spécialement de l'endurance et de l'abnégation pour tenir en montagne. »* Cet excellent principe, appliqué à notre infanterie de montagne si peu familiarisée avec son terrain naturel, ne manque pas d'ironie. La bonne volonté des hommes, les

cacolets, les auto-cuiseurs, les piolets et les cordes de glaciers ne suffisent pas à compenser l'ignorance et l'inexpérience.

La *Revue militaire suisse*, dans la chronique suisse de janvier dernier, relevait un petit fait qui montre ce que l'infanterie dite « de montagne » est en train de devenir. Au cours de répétition de 1927, une compagnie a laissé plus de 25 % de ses hommes en route, en montant de Corbeyrier (950 m.) à Mayen (1850 m.), avec paquetage réduit : « gens de la ville qui ne mettent jamais les pieds à la montagne, alors qu'à la plaine il y a quantité d'alpinistes entraînés qui marchent bien sur la grand'route, mais marcheraient encore mieux à la montagne. » Si, à défaut d'instruction normale, le recrutement était, au moins, fait d'une façon plus intelligente, le mal serait moindre.

« C'est navrant, conclut le chroniqueur, car cela prouve non seulement l'infériorité d'une troupe dont on pourrait faire une élite, mais un désintéressement complet en haut lieu, pour ce qui a trait à la montagne. »

La région de Gryon-Villars-Chamossaire où l'habitude s'est prise de faire manœuvrer la brig. mont. 3 au cours de répétition, appartient aux préalpes, elle n'a aucun des caractères de la haute-montagne, et cependant nous venons de voir que ce terrain est encore trop difficile pour des hommes qu'on s'obstine à entraîner aux Plaines-du-Loup. Pour accoutumer nos gens à un genre d'existence auquel la vie civile ne les a pas préparés, il est indispensable de les placer d'emblée sur le terrain qu'ils auront à défendre, ou tout au moins sur un terrain qui s'en rapproche le plus possible.

Ces dernières années, des tentatives ont été faites d'amener l'autorité militaire à profiter d'occasions exceptionnelles qui lui étaient offertes, pour créer, à peu de frais, des camps d'instruction en haute montagne. On aurait pu acheter, pour une somme dérisoire, les vastes baraquements de Barberine avec tout le matériel, outils, couvertures de campement, draps, cuisines, le tout parfaitement installé, cantonnement idéal pour plusieurs centaines d'hommes et de bêtes de somme, en pleine montagne. Le projet présenté par un officier supérieur du corps d'instruction de l'infanterie, s'est perdu, comme

de juste, dans les bureaux du D.M.F. Tout ce matériel a été vendu à nos voisins d'Italie.

L'instructeur d'arrondissement d'une division de la Suisse allemande a fait une demande semblable pour l'acquisition à très bon compte, de baraques alpines. Il n'a eu aucun succès. La plupart des baraques construites pendant l'occupation des frontières ont été démolies, vendues, ou sont tombées en ruines. Et maintenant qu'on n'a pas su ou pas voulu conserver ou acquérir pour les brigades de montagne tout un matériel qui existait, on prétexte les frais élevés d'installation de logements dans les Alpes, pour retenir à la plaine les écoles de montagne.

Ces constatations attristantes prouvent à l'évidence la nécessité d'agir sans retard, pour que la loi d'organisation de 1911 soit respectée, et que l'infanterie de montagne soit mise en état de remplir sa mission.

L'année prochaine, la 2^e division aura sa brigade de montagne. On augmentera ainsi de quelques milliers d'hommes l'effectif des fantassins baptisés « de montagne » qui reçoivent leur première instruction aussi loin que possible des hautes régions, comme si on voulait les préserver de tout contact avec les Alpes.

Par quel coup de baguette magique ces unités seront-elles transformées en « Alpins » ? Cette angoissante question n'a jusqu'ici, jamais reçu de réponse. « Compter sur un miracle, disait la *Gazette de Lausanne*, quand il s'agit de défense nationale, est un raisonnement trop dangereux pour que les autorités responsables puissent s'en accommoder plus longtemps. »

ALPINUS.

Depuis que ces lignes ont été écrites, il s'est produit un fait nouveau. La cp. de recrues mitr. mont. a quitté Genève pour Château-d'Oex, où elle passera 10 jours.

Est-ce peut-être le signe d'un prochain retour à l'instruction normale des troupes de montagne ? Il serait prématuré de tirer des conclusions de ce modeste déplacement. Cette compagnie de mitrailleurs appartient administrativement à l'école de recrues d'infanterie I/1 de Lausanne, qui exécute

ses tirs dans le Pays d'Enhaut. C'est donc par un simple hasard que ces mitrailleurs de montagne voient la montagne de près. Dix jours dans les Préalpes n'en feront certes pas des alpins. Ils auront, tout de même franchi quelques obstacles, passé quelques torrents, gravi quelques sentiers raboteux, eux et leurs mulets. Ça les changera un peu des pavés de la ville.

Si ces dix jours peuvent servir à démontrer l'insuffisance de l'instruction spéciale de ces mitrailleurs de montagne, ils n'auront pas été perdus.

